



héritage de la maison de mes parents

Par **samy1978**, le **04/07/2010** à **08:10**

Voici mon soucis: mon père est décédé depuis quelques années aujourd'hui il reste ma mère qui vie dans cette maison.

Quand elle décédera, elle voudrais me faire hériter de la totalité de la maison alors que j'ai un demi-frère d'un premier mariage de ma mère ou il y au aucune relation avec moi ma mère et mon père quand il été vivant,il devrait obtenir 1/4 de la maison?

Il y a t'il une solution pour qu'avec ma mère nous obtenons que j'hérite de la totalité de la maison.

Merci d'avance

Mr Lemoine

Par **dobaimmo**, le **04/07/2010** à **08:26**

Bonjour

je suppose que la maison appartenait à vos deux parents.

vous êtes déjà propriétaire d'une partie issue de la succession de votre père.

sur la moitié appartenant à votre mère, vous êtes deux héritiers :

le principe : moitié, moitié : donc effectivement 1/4 de la maison pour votre demi frère

deux solutions :

la première : votre mère fait un testament vous léguant la quotité disponible de sa succession

: la part de votre frère passe à 1/6ème

de la maison.

la seconde : votre mère fait une donation de son vivant de son morceau de maison à vous même, hors part successorale. ce qui vous permettra d'être propriétaire sauf usufruit de votre mère. mais à son décès, vous aurez à verser à votre demi frère, l'équivalent en argent de la valeur de 1/6ème de l'immeuble (valeur au décès). cela vous permettrait de ne pas être en indivision au décès de votre mère.

Attention cependant, cette donation n'est pas possible si votre mère touche actuellement des aides du conseil général récupérables sur donations.

prenez contact avec un notaire, qui vous expliquera tout cela de vive voix.

cordialement